

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **17 mars 2022**, s'est réuni le jeudi **31 mars 2022 à 18h30**, en séance ordinaire, à la salle communale de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur **GERVAISE Thierry, Maire**.

Etaient présents : BEAUMONT Séverine, BRIEN Sylvie, FILLON Michel, GARNIER Nathalie, GERVAISE Thierry, LE ROY Nohann, MARTIN André, MAUDOUIT-QUIRIE Damien, PLANQUE Frédéric, RENAUT Marie.

Absents excusés :

Absents :

Invités : Monsieur Le Serre Ludovic, comptable public.

La condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Le Roy Nohann est désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'il va établir le tableau des assesseurs en fin de conseil pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril.

Monsieur le Maire indique que depuis la convocation, nous avons reçu l'état 1259 concernant les taux d'imposition et qu'il est nécessaire de prendre une délibération supplémentaire. Par ailleurs, une réunion ayant eu lieu avec la DDTM et la commune de Fermanville, il n'est plus nécessaire de prendre une décision quant au devis complémentaire du géomètre pour l'Anse du Brick. Une présentation du projet va être proposée aux élus.
Le conseil municipal accepte.

Monsieur Le Serre dresse un bilan des dépenses de l'année 2021. Monsieur Le Roy relève que les indemnités des élus représentent 10,13 % des dépenses de fonctionnement. Monsieur Le Serre indique que l'état verse une dotation compensatrice pour un montant d'environ 4500.00 euros.

I. DCM 2022/004 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de M. MARTIN, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 217 330.55 €

Recettes : 229 593.01 €

Investissement

Dépenses : 53 113.56 €

Recettes : 162 132.30 €

Hors de la présence de M. Thierry GERVAISE, maire, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021.

II. DCM 2022/005 AFFECTATION DE RESULTAT

Le compte administratif 2021 fait ressortir un excédent global cumulé de fonctionnement de 115 082.53 € et un excédent global d'investissement de 91 631.43 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 002	Excédent de fonctionnement reporté	115 082.53 €
- 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €

III. DCM 2022/006 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de budget primitif 2022 qui se décompose de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

011 Charges à caractère général :	143 327.00 €
012 Charges de personnel :	45 745.00 €
65 Autres charges gestion courante :	37 620.00 €
66 Charges financières :	1 408.00 €
67 Charges exceptionnelles :	0.00 €
014 Atténuation de produits :	17 500.00 €
042 Opérations ordre entre sections :	3 000.00 €
022 Dépenses imprévues :	0.00 €
TOTAL : 248 600.00 €	

FONCTIONNEMENT – RECETTES

70 Produits des services :	1 000.00 €
73 Impôts et taxes :	65 681.00 €
74 Dotations et participations :	59 686.00 €
75 Autres produits gestion courante :	7 150.47 €
042 Opérations ordre entre sections :	0.00 €
002 Excédent antérieur reporté :	115 082.53 €
TOTAL : 248 600.00 €	

INVESTISSEMENT – DEPENSES

040 Opérations ordre entre sections :	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilés :	4 100.00 €
165 Dépôts et caution :	500.00 €
20 Immobilisations incorporelles :	3 000.00 €
21 Immobilisations corporelles :	88 900.00 €
23 Immo en cours :	0.00 €

001 Résultat invest. reporté :	0.00 €
020 Dépenses imprévues :	0.00 €
TOTAL : 96 500.00 €	

INVESTISSEMENT – RECETTES

001 Résultat d'investissement reporté :	91 631.43 €
10 Dotations, Fonds divers :	1 368.57 €
1068 affectation de résultat :	0.00 €
165 Caution :	500.00 €
021 Virement de la section fonctionnement :	0.00 €
28046-040 AC 2021 :	3 000.00 €
TOTAL : 96 500.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
VOTE le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 248 600 € pour la section de fonctionnement et à 96 500.00 € en section d'investissement.

IV. DCM 2022/007 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

M. le Maire rappelle que la taxe d'habitation est amenée à disparaître et que l'état compense cette taxe en dotant les communes du taux départemental de la taxe foncière (bâti).

Il propose de reconduire les taux de 2021, soit :

Taxe foncière (bâti) : 14.85 (2020) + 21.42 (taux département) = 36.27 %
 Taxe foncière (non bâti) : 23.19 %

M. Le Maire a proposé une simulation avec des taux d'augmentation de 2 et 5 %, suite aux débats, et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

VOTE donc les taux suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière (bâti) : 36.27 %
 Taxe foncière (non bâti) : 23.19 %

IV. DCM 2022/008 BAIL RURAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK 24

Monsieur le Maire propose de louer la parcelle AK n°24, d'une superficie de 6 423m², dite « Clos de L'Eglise », à Monsieur DUREL Olivier, exploitant agricole à MAUPERTUS SUR MER.

Ladite parcelle fera l'objet d'un bail rural au nom de Monsieur DUREL Olivier pour un loyer annuel de 105,16 € (fermage dû pour la première année), montant révisable en fonction des indices nationaux d'évolution des fermages.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'accepter ce bail.

Autorise M. le Maire à signer ce bail, d'une durée de neuf ans, avec Monsieur DUREL Olivier.

V. DCM 2022/009 SUBVENTIONS 2022

M. le Maire fait part des divers courriers de demandes de subvention reçus en mairie, notamment, celle de l'AS TOURLAVILLE afin d'organiser le « Trail Odyssée du tue-vaques » qui aura lieu le samedi 24 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, **VOTE** les subventions suivantes :

Cœur et cancer	100 €
SNSM Fermanville	100 €
Association Rêves	50 €
AS Tourlaville	50 €

VI. DCM 2022/010 CONVENTION BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE

M. Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande émanant de la Banque Alimentaire et de l'association « Le Panier du Val de Saire » concernant la signature d'une convention « participation de solidarité ».

Cette convention vise à donner une participation financière par le versement d'une contribution forfaitaire de 2.40 euros par bénéficiaire. Cette participation de solidarité est appelée en décembre de chaque année et correspond au total des colis alimentaires distribués pendant l'année écoulée. Cet accord tripartite est reconduit chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation par courrier écrit et signé de la part d'un des signataires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'accepter cette convention.

Autorise M. le Maire à signer cette convention reconduite chaque année par tacite reconduction.

IV. URBANISME

Monsieur Maudouit Damien informe le conseil des demandes d'urbanisme reçues en mairie.

- Demande de certificat d'urbanisme d'information de Maître BLESTEL Anne sur la parcelle AC 36 en vue d'une vente.
- Demande de certificat d'urbanisme d'information de Maître LEFEVRE Alexandre sur les parcelles AE 66, AE 139 et AE 141 en vue d'une vente.
- Demande de certificat d'urbanisme d'information de Maître GODEY Alexandre sur la parcelle AB 11 en vue d'une vente.
- Demande de permis de construire de M. Gervaise Thierry sur la parcelle AE 123 en vue d'une extension d'un carport.
- Déclaration préalable de l'entreprise PCE Services sur la parcelle AE 78 (bordure du 22 Les Grands Chemins) pour la pose d'une armoire centrale pour la fibre.
- Le centre instructeur a rendu un avis favorable à la demande de permis de démolir de M. Novince François sur la parcelle AC 25 en vue de démolir une véranda.
- Le centre instructeur a rendu un avis favorable à la demande de permis de construire de M. Novince François sur la parcelle AC 25 en vue de construire une véranda.
- Le centre instructeur a rendu un avis d'opposition à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel de l'indivision FERLICOT-MAZE sur la parcelle AB 37 en vue de construire une maison.
- Le centre instructeur a rendu un certificat de permis de construire tacite à la demande de la Société MONABEE (pour Monsieur JELEFF Charles) pour la pose de panneaux photovoltaïques.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022-asseurs

TENUE DU BUREAU DE VOTE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

10 Avril 2022

PRESIDENT du bureau de vote : **Thierry GERVAISE**

	ASSESEUR	ASSESEUR	ASSESEUR
08H00 - 10H45	EVEN Daniel	FOSSE Christophe	BEAUMONT Séverine
10H45 – 13H30	AVOINE Pascal	GARNIER Nathalie	FRANCOISE Christian
13H30 – 16H15	GERVAISE Thierry	FRANCOISE Brigitte	ANQUETIL Florence
16H15 – 19H00	PLANQUE Frédéric	RENAUT Marie	FILLON Michel

Remplaçants : BRIEN Sylvie ; MARTIN André

TENUE DU BUREAU DE VOTE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

24 Avril 2022

PRESIDENT du bureau de vote : **Thierry GERVAISE**

	ASSESEUR	ASSESEUR	ASSESEUR
08H00 - 10H45	EVEN Daniel	FOSSE Christophe	BEAUMONT Séverine
10H45 – 13H30	AVOINE Pascal	GARNIER Nathalie	FRANCOISE Christian
13H30 – 16H15	CONRAUD Paule	FRANCOISE Brigitte	ANQUETIL Florence
16H15 – 19H00	BRIEN Sylvie	RENAUT Marie	FILLON Michel

Remplaçants : GERVAISE Thierry ; PLANQUE Frédéric ; MARTIN André

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.